

Séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Famille, Î.O., tenue le 5 mars 2012, à 20 heures, à la salle municipale sous la présidence de monsieur le maire Jean-Pierre Turcotte.

M. Jean-Pierre Turcotte, maire, souhaite la bienvenue, constate le quorum et déclare la séance ouverte à vingt heures.

Sont également présents (es) :

Mesdames les conseillères Sylvie DeBlois
 Anne Pichette

Messieurs les conseillers Mathieu Drouin
 Pierre-Edouard Houde
 Yves Lévesque
 Bruno Simard

Ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2012.
3. Suites de cette séance.
4. Correspondance.
5. Adoption des dépenses
6. Résolution maintien services CLSC : point de services Île d'Orléans
7. Résolution Programmes gouvernementaux PFM et MADA
8. Résolution appui à Zip de Québec et Chaudière-Appalaches dans le cadre de la mise en place de la gestion intégrée du Saint-Laurent. (GISL)
9. Demande de subvention Centre d'hébergement Alphonse-Bonenfant.
10. Demande soutien financier 14^e Gala entrepreneuriat, CSPA.
11. Résolution désignant les immeubles qui doivent être transmis à la MRC pour fins de vente.
12. Résolution autorisant la directrice générale a procéder par appel d'offres pour le « traitement de surface sur la route du Mitan »
13. Résolution autorisant le paiement d'une quote-part à PLUMobile
14. Résolution autorisant le maire et la directrice générale à signer le Protocole d'entente 2012 avec l'Association de Soccer des Premières Seigneuries.
15. Résolution entente Régie intermunicipale de l'aréna Côte-de-Beaupré.
16. Divers.
 - 16.1 Résolution nomination adjoint au Directeur sécurité incendie.
17. Rapport des élus sur les divers comités.
18. Période de questions.
19. Levée ou ajournement de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de Anne Pichette, **Appuyée par** Mathieu Drouin, **Il est résolu à l'unanimité** des conseillers (ères) que l'ordre du jour précité soit adopté.

2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2012.

12-24

Sur une proposition de Sylvie DeBlois, **Appuyée par Bruno Simard, Il est résolu à l'unanimité** des conseillers (ères) que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2012 soit adopté.

3. Suites de cette séance

4. Correspondance

5. Adoption des dépenses

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la directrice générale/secrétaire trésorière.

12-25

Sur une proposition de Yves Lévesque, **Appuyée par Bruno Simard, Il est résolu à l'unanimité** des conseillers (ères) d'autoriser le paiement des factures de février totalisant 100 662.17 \$, ainsi que les comptes à payer au montant de 605.00 \$ et que le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Famille.

6. Résolution maintien services CLSC : point de services Île d'Orléans

Attendu que l'Île d'Orléans fait partie intégrante des services que le CSSS Québec-Nord offre à la population, principalement par les services du Centre local de services communautaires (CLSC) et du Centre d'hébergement Alphonse-Bonenfant ;

Attendu que la mission de CSSS de Québec-Nord est d'assurer à toute la population de son territoire une prestation de divers services : services de santé et services sociaux de qualité, accessibles, continus, sécuritaires et respectueux des droits des personnes ;

Attendu que le CLSC, point de services de l'Île d'Orléans se situe entre 15 et 21 kilomètres pour la population demeurant au sein de la municipalité de Saint-Famille Ile d'Orléans ;

Attendu que la population de l'Île d'Orléans regroupe des personnes de différents groupes d'âge, mais principalement les personnes âgées et que ce groupe d'âge peut vivre de la difficulté pour les déplacements ;

Attendu que lors de la prise de rendez-vous, il arrive que des citoyens se fassent suggérer de communiquer avec un autre point de services pour certains services tels que les tests sanguins de base, la vaccination (surtout pour les enfants) ou la rencontre avec un professionnel de la santé, etc. ;

Attendu que les services de laboratoires ne sont offerts que trois avant-midi par semaine et qu'une diminution de ce service a été remarquée depuis les dernières années ;

Attendu qu'un service privé de laboratoire s'est installé dans le même bâtiment que le CLSC en réponse à des délais pour la prise de rendez-vous par le CLSC ;

Attendu que ce n'est pas toute la population qui peut s'offrir les services privés ;

Attendu que les divers professionnels de santé desservant la population de l'Île d'Orléans ne sont plus à l'Île d'Orléans, mais qu'ils sont maintenant rendus à environ 40 kilomètres ;

Attendu les interrogations de la municipalité et des citoyens sur des délais possibles d'intervention pour certains soins de santé (ex : les soins palliatifs) ;

12-26

En Conséquence, Sur une proposition de Pierre-Edouard Houde, **Appuyée par** Sylvie DeBlois, **Il est résolu à l'unanimité** des conseillers(ères)

Que la Municipalité de Sainte-Famille Î.O. signifie sa préoccupation au CSSS QN quant au maintien des services de base du point de services du CLSC Île d'Orléans, suite à la diminution et voir même la cessation de certains services dans les dernières années ;

Que la municipalité et ses citoyens souhaitent préserver un accès aux services de base sur le territoire de l'Île d'Orléans et demandent aux instances gouvernementales d'agir en conséquence ;

Que copie de cette résolution soit envoyée au Centre de santé et des services sociaux Québec-Nord, au ministre de la Santé et des Services sociaux M. Yves Bolduc, au député provincial M. Raymond Bernier, au député fédéral M. Jonathan Tremblay, à la MRC de l'Île d'Orléans et aux municipalités de l'Île d'Orléans.

7. Résolution Programmes gouvernementaux PFM ET MADA.

PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX POUR LA MISE EN PLACE DE POLITIQUES FAMILIALES ET DE POLITIQUES DE SOUTIEN AUX AÎNÉS DANS LES MUNICIPALITÉS

4

ATTENDU QUE le bien-être des familles et des aînés est une priorité pour la municipalité de Sainte-Famille Ile d'Orléans;

ATTENDU QUE les six municipalités de l'Île d'Orléans et la MRC désirent se doter d'un plan d'action pour améliorer le soutien accordé aux familles et aux aînés pour ainsi leur permettre de mieux profiter du milieu dans lequel ils vivent;

ATTENDU QUE le programme de soutien aux Politiques Familiales Municipales (PFM) et le programme de soutien à la démarche Municipalité Amie Des Aînés (MADA) du Ministère de la Famille et des Aînés poursuivent de tels objectifs;

12-27

EN CONSÉQUENCE sur proposition de Anne Pichette, **Appuyée par** Sylvie DeBlois, **et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)** que la municipalité de Sainte- Famille Ile d'Orléans :

1. Déposera conjointement via la MRC et avec l'ensemble des cinq autres municipalités de l'Île d'Orléans une demande de financement pour les programmes PFM et MADA;

2. La municipalité de Sainte-Famille Île d'Orléans accepte que les travaux soient réalisés sous la coordination de la MRC.

8. Résolution appui ZIP de Québec et Chaudière-Appalaches dans le cadre de la mise en place de la gestion intégrée du Saint-Laurent (GISL)

Attendu que le Comité ZIP de Québec et Chaudière-Appalaches (l'Organisme) est actif dans le milieu depuis 20 ans pour la concertation des intervenants du milieu pour la conservation, la mise en valeur et la réhabilitation du fleuve Saint-Laurent ;

Attendu que l'Organisme a acquis une solide expertise dans le domaine du fleuve Saint-Laurent ;

Attendu que l'Organisme a une très bonne connaissance du territoire, des ressources, des usages et des acteurs du milieu ;

Attendu que l'Organisme a une entente dans le cadre du Programme ZIP pour la concertation des acteurs oeuvrant le long du Saint-Laurent afin de susciter leur engagement pour l'amélioration de qualité de son environnement ;

Attendu que l'Organisme a déjà élaboré et fait le suivi du Plan d'action et de réhabilitation environnemental (PARE) processus similaire à celui du Plan de gestion intégré du Saint-Laurent prévu par le Gouvernement du Québec dans le cadre de l'entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent ;

Attendu que l'Organisme collabore déjà avec différents intervenants du milieu ;

Attendu que l'Organisme a une expertise dans l'organisation des consultations publiques, l'animation, la mise sur pied de tables de concertation et l'élaboration et le suivi des plans d'action ;

Attendu qu' il est de l'intérêt de tous de consolider les acquis afin de rentabiliser et d'harmoniser les efforts ;

En conséquence, Sur une proposition de Pierre-Edouard Houde, **Appuyée par** Mathieu Drouin, **et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)** d'appuyer l'Organisme afin qu'il puisse obtenir un rôle très important dans la GISL avec les moyens financiers nécessaires pour la mise sur pied de la Table de concertation régionale et l'élaboration du Plan de gestion intégré du Saint-Laurent.

12-28

9. Demande de subvention Centre d'hébergement Alphonse Bonenfant

Sur une proposition de Anne Pichette, **Appuyée par** Bruno Simard, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères)** qu'un montant de 100 \$ soit accordé à l'organisme.

12-29

10. Demande Soutien financier 14^e Gala entrepreneuriat, CSPA

refusé

11. Résolution désignant les immeubles qui doivent être transmis à la MRC pour fins de vente.

Attendu que le conseil a pris connaissance de la liste de l'état des taxes impayées lors de la séance ordinaire du 6 février 2012.

Attendu qu'à défaut d'obtenir le paiement des sommes dues (en capital, intérêt et frais), les immeubles désignés, tels que déposés seront vendus à l'enchère, conformément aux articles 1022 et suivants du Code municipal, le 14 juin 2012.

12-30

Sur une proposition de Mathieu Drouin, Appuyée par Anne Pichette et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser la *directrice générale/secrétaire trésorière* Sylvie Beaulieu à transmettre l'état des taxes impayées tel que déposé à Mme Chantale Cormier, *directrice générale/secrétaire trésorière*.

12. Résolution autorisant la directrice-générale à procéder par appel d'offres pour le « traitement de surface sur la route du Mitan »

Attendu que le conseil municipal de Sainte-Famille désire effectuer des travaux de traitement de surface sur la route du Mitan.

12-31

En Conséquence

Sur une proposition de Yves Lévesque, Appuyée par Mathieu Drouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères) d'autoriser la Directrice-générale à procéder par Appel d'offres.

13. Résolution autorisant le paiement d'une quote-part à PLUMobile.

Considérant que les articles modifiés 467.11 à 467.14 de la Loi sur les Cités et les Villes et les articles modifiés 536 à 539 du Code municipal autorisent plus particulièrement les municipalités ou villes à procéder par résolution plutôt que par règlement, pour l'approbation des plans de transport, des budgets, la modification des tarifs et des horaires du service;

Considérant que la MRC de La Côte-de-Beaupré est à l'organisme mandataire de PLUMobile – Organisateur de déplacements pour assumer la responsabilité morale quant à l'encaissement des subventions et de la redistribution des montants perçus pour la continuité du service;

Considérant que PLUMobile – Organisateur de déplacements est un organisme légalement constitué, responsable de la gestion du service de transport collectif et adapté;

Considérant que le conseil municipal accepte et approuve le tarif de 3,75 \$ pour les usagers circulant à l'intérieur de la MRC et de 4,50 \$ pour les usagers circulant à l'extérieur de la MRC, 100 \$ pour un laissez-passer mensuel adulte et 70 \$ pour un laissez-passer mensuel aîné ou étudiant;

Considérant que la quote-part de la municipalité de Sainte-Famille a été établie à 3 676.25 \$ représentant 4,25 \$ par habitant pour l'année 2012;

Considérant que le 4,25 \$ de la quote-part inclut le transport collectif dans toutes les municipalités participantes;

Considérant que la quote-part de la municipalité est conditionnelle à la participation financière du ministère des Transports au transport collectif et adapté;

12-32 **En conséquence, sur une proposition** de Bruno Simard, **Appuyée par** Pierre-Edouard Houde, **et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)**, que le conseil municipal de Sainte-Famille, accepte de payer la quote-part pour l'année 2012, soit une somme de 3 676.25 \$ à PLUMobile–Organisateur de déplacements.

14. Résolution autorisant le maire et la directrice générale à signer le Protocole d'entente 2012 avec l'Association de Soccer des Premières-Seigneuries;

Attendu que le conseil municipal de Sainte-Famille a pris connaissance du protocole d'entente 2012 avec l'Association de Soccer des Premières-Seigneuries.

12-33 **En Conséquence sur une proposition** de Pierre-Edouard Houde, **Appuyée par** Sylvie DeBlois, **et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)** d'autoriser le maire et la directrice générale à signer le Protocole d'entente 2012 avec l'Association de Soccer des Premières-Seigneuries.

15. Résolution entente Régie intermunicipale de l'aréna Côte-de-Beaupré.

Attendu que le conseil municipal de Sainte-Famille a pris connaissance de l'offre de la Régie intermunicipale de l'aréna Côte de-Beaupré.

12-34 **En conséquence sur une proposition de** Anne Pichette, **Appuyée par** Mathieu Drouin, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères)**, que la municipalité de Sainte-Famille accepte l'entente à intervenir avec la Régie Intermunicipale et accorde un montant de 150 \$ par joueur pour la saison 2012-2013.

16. Divers

16.1 Résolution nomination adjoint au Directeur de sécurité incendie.

Attendu que le conseil municipal a pris connaissance des recommandations de M. Pierre Leclerc, directeur du service de sécurité incendie afin de procéder à la nomination d'un nouvel adjoint en remplacement de M. Henri-Paul Prémont.

12-35 **En conséquence Sur une proposition** de Mathieu Drouin, **Appuyée par** Yves Lévesque, **et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)** de nommer M. Simon Asselin, adjoint au Directeur de sécurité incendie.

17. Rapport des élus sur les divers comités.

18. Période de questions

19. Levée ou ajournement de la séance

12-36

Sur une proposition de Sylvie DeBlois, **Il est résolu à l'unanimité** que la séance soit levée à 9 h 05.

Sylvie Beaulieu g.m.a.
Directrice générale / Secrétaire-trésorière

Jean-Pierre Turcotte, Maire

Je, Jean-Pierre Turcotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142 (2) du Code municipal*.